

**Conseil Communal
Aubonne**

Séance du mardi 17 février 2015 à 20h15

Président M. Nicolas Rosat

Secrétaire Mme Jacqueline Creteigny

Scrutateurs M. Sébastien Hirschi
M. Sébastien Nyitrai

48 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser : Mmes Claudia Bobst, Catherine Berger et MM. Josselin Meylan, Olivier Burnet, Jean-Daniel Aubert, Serge Thorimbert, Alexandre Liardet.
Le président excuse également M. Eric Müller, Municipal.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Suite au retrait du préavis 15/14 « Travaux de mise à jour des bâtiments rue de l'Industrie 8 et 10 », ce point sera supprimé de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014 est adopté par 43 voix, sans modification (5 abstentions).

2. Communications du bureau

Le président lit un courrier de remerciement de M. Daniel Blanchard pour le présent reçu à l'occasion de son anniversaire.

Mme Catherine Aellen et le président ont invité M. Siegfried Chemouny, chef de la division des affaires communales et droits politiques de l'Etat de Vaud à intervenir mardi 24 mars prochain de 19h30 à 20h00 (avant la séance de 20h15). Il fera une présentation des procédures liées aux élections à la proportionnelle. Un memo de rappel sera envoyé avec la convocation de la séance. Le président invite les conseillères et conseillers à lui transmettre

les questions ou le sujet à traiter afin que l'intervention de M. Chemouny réponde aux attentes. Une séance d'information organisée par la Municipalité et de même contenu mais abordée de manière plus didactique sera organisée à une date ultérieure pour la population aubonnoise et les communes engagées dans le processus de fusion. Cette séance fera l'objet d'un tous-ménages dans toutes les communes concernées.

L'introduction de la proportionnelle génère des discussions dont les médias se font l'écho, raison pour laquelle M. Nicolas Suter fera part d'une prise de position de quelques membres du conseil au point 6 « Questions et vœux ».

Enfin, le bureau envisage de préparer une formation des conseillères et conseillers concernant leurs droits et devoirs. Cette présentation aura également lieu avant une séance de conseil dont la date sera communiquée en temps utile. Le sujet débattu sera « Interpellation, postulat et motion ».

Le bureau possède de nouvelles adresses génériques pour le président et la secrétaire : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch.

La prochaine séance de conseil (mardi 24 mars) aura également lieu dans la salle de théorie de Pré-Baulan.

Les conseillères et conseillers qui désirent participer aux commissions sont priés de prendre contact avec le président.

Le président rappelle les prochaines votations fédérales du 8 mars 2015.

3. Rapport de la commission « Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales, préavis no 17/14

Mme Pauline Rahmani, rapporteur de la commission lit le rapport.

En conclusion, la commission « Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales », à l'unanimité de ses membres, propose aux conseillères et conseillers de voter le décret suivant :

- Vu le préavis municipal no 17/14 relatif à l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier le projet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Approuve le règlement relatif au subventionnement des études musicales.
2. Admet qu'il entre en vigueur après l'approbation par le Département des institutions et de la sécurité.

Le président ouvre la discussion.

A la demande de Mme Catherine Aellen, Mme la Municipale Gisèle Burnet indique que les documents requis pour une demande de subventionnement sont les mêmes que ceux demandés pour la petite enfance c'est-à-dire la production de fiches de salaire. M. Patrick Schneiter, membre de la commission précise que le règlement faisait partie du préavis déposé et c'est ce document qui a été examiné en commission. Tous les détails y figurent.

M. Charles Gabella ne comprend pas le montant demandé dans le préavis soit Fr. 1'500.--. Mme la Municipale Gisèle Burnet précise que l'assemblée décide ce soir d'un montant évalué, selon les demandes des années précédentes, à Fr. 1'500.— pour le subventionnement de l'écolage pour les familles qui auraient des difficultés financières. Elle précise que selon la votation cantonale, le financement des écoles de musique se fait selon un barème établi par l'Etat de Fr. 4.50 par habitant et augmentant progressivement pour être finalisé en 2017 par un montant de Fr. 9.50 par habitant. Ce montant sert à payer les professeurs confirmés des écoles de musique.

M. Alain Biedermann, cite une remarque des membres de la commission, en page 2 (§ 8), « pour plus de clarté la commission estime qu'il serait judicieux de faire figurer ces précisions dans le règlement ». Est-ce un vœu, ou est-ce une simple remarque ? Mme Pauline Rahmani répond que c'est une suggestion des membres de la commission pour la Municipalité.

M. Guy Maurer précise que la Municipalité ne peut pas changer le règlement sans l'assentiment du conseil communal. Mme Pauline Rahmani répond que la commission n'a pas désiré émettre de vœu sur ce sujet.

M. Philippe Cretegny, membre de la commission, clarifie que les membres de la commission se sont posé ce genre de réflexion parce que c'était essentiel ; mais le montant étant symbolique, la commission n'a pas jugé nécessaire de proposer un amendement.

M. Philippe Tétaz prend position sur le règlement et regrette que l'on ne tienne pas compte de la fortune des personnes lors de l'attribution des subventions.

M. Guy Maurer, demande quel est le prix d'un écolage ; réponse de Mme la Municipale Gisèle Burnet, cela dépend de l'école et de l'instrument joué.

Le président soumet le vote aux conseillères et conseillers qui adoptent les conclusions du rapport de la commission (45 oui, 2 abstentions, 1 non).

4. Préavis no 01/15 – Vente du site de Pré-Baulan, parcelle RF 2348 et acquisition de la Place de l'Ancienne Gare, parcelle RF 407

M. le Syndic Rossier lit le préavis municipal aux conseillères et conseillers.

Le président demande aux conseillères et conseillers présents s'ils ont des remarques à soumettre à la commission « Achat et vente des bâtiments », présidée par Mme Véronique Bezençon.

M. Schneiter demande à la commission de se pencher sur les possibilités de parcage à la Place de l'Ancienne Gare pour les usagers de l'actuelle salle polyvalente du Chêne. Il y a des servitudes de passage, mais rien sur le parcage.

M. Nils Piguet demande que la commission se penche sur les servitudes sur la Place de l'Ancienne Gare et, le cas échéant, lesquelles sont-elles.

M. Philippe Cretegny, demande à la commission d'être attentive aux montants d'achat et de vente des parcelles qui sont calculés à la baisse plutôt qu'à la hausse.

Le président rappelle que les conseillères et conseillers ont également la possibilité d'adresser par écrit leurs observations à toute commission chargée d'établir un rapport, selon l'article 48 du règlement du conseil communal.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz est en attente de la décision du Tribunal Cantonal (CDAP) concernant les Gélines, la séance du tribunal ayant eu lieu le 16 janvier dernier. La Municipalité est également dans l'attente d'une décision du tribunal pour un litige entre deux propriétaires concernant un permis de construire, zone de l'Ouriettaz. Ce litige dure depuis plus d'une année. Enfin, la commune a mandaté un avocat pour une procédure entre deux propriétaires d'un quartier de villas, l'un des propriétaires ayant rejeté toute conciliation.

Dans la vieille ville, le sujet des panneaux solaires est un nouveau problème depuis la mise en place de la nouvelle loi sur l'énergie. La commune doit trouver un terrain d'entente entre le SIPAL et le Seven pour entrer en dialogue avec les propriétaires et constructeurs qui eux sont obligés de présenter un projet énergétique conforme. La CCU soutient la Municipalité dans son effort pour trouver un fil rouge.

La déchetterie de Chetry qui passe en ZIP (Zone d'Installation Publique) fait l'objet d'un PPA pour les besoins futurs de la commune, la Municipalité a lancé l'étude et fait tout pour que cela soit rapide.

Quant au PGA, on fait beaucoup de petits pas, il y a encore beaucoup de petites procédures à régler pour avancer de manière définitive. Néanmoins, les membres de la CCPGA seront convoqués prochainement et leurs demandes seront prises en considération.

Le Cœur du Chêne se poursuit en respectant le timing. Les grands choix de matériaux et d'options sont faits. L'Assagie et l'UAPE travaillent en collaboration avec la commune. Suite à la séance du 25 novembre, M. le Municipal Michel Crottaz avait cité d'éventuelles plus-values. Il présentera prochainement des chiffres qui ont été confirmés, affinés et surtout négociés pour éclaircir la situation qui ne se révèle pour l'instant pas trop difficile et il semble que le crédit d'étude ne devrait pas être dépassé.

Mme la Municipale Gisèle Burnet rassure l'assemblée sur l'accueil des élèves durant les jours de neige de ces dernières semaines. L'école n'a pas été fermée pour les élèves d'Aubonne, et elle se réjouit que les enfants aient trouvé bon accueil.

Dans le cadre d'Objectif Ensemble, les Municipalités ont décidé de rallier la Fête du four à pain de Saubraz qui aura lieu samedi 14 mars prochain. Cette fête de tradition rassemblera les familles avec des jeux pour les enfants. Une information concernant cette manifestation fera l'objet d'un tous-ménages dans les communes concernées. Un service de navette sera mis en place à cette occasion pour Aubonne.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne un aperçu de l'état des préavis votés en cours :

Mise en séparatif Tavernier – Moulin (Fr. 3'700'000.—votés) : Fr. 2'700'000.—engagés à ce jour.

Rénovation des serres horticoles : (Fr. 594'000.—votés), Fr. 617'000.— engagés. Cette augmentation est due à la facturation (de la commune à la commune) des frais de connexion du gaz et des eaux usées pour prélever la TVA.

Mise en séparatif quartier du Chêne (Fr. 995'000.— votés) Fr. 1'018'000.—engagés à ce jour, mais sans compter la subvention ECA à recevoir.

Construction du Cœur du Chêne (Fr. 12'000'000.—votés) Fr. 6'600'000.—engagés à ce jour.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral rend l'assemblée attentive à la réforme de l'imposition des entreprises III qui touchera notre commune de façon assez importante dans les années à venir : cette réforme fait suite à un grief de l'Union Européenne envers la Suisse concernant les statuts fiscaux accordés par les cantons à un certain nombre d'entreprises. En juillet 2014, la Confédération a passé un accord avec l'UE où notre pays s'engage à supprimer ces statuts fiscaux spéciaux contre la levée de certaines sanctions. Une loi a été mise en consultation qui dit que la Confédération ne touche pas son taux et que tout le poids est supporté par les cantons et les communes. En supprimant les régimes spéciaux, un certain nombre d'entreprises ne seront plus intéressées à rester sur notre sol. Certains cantons ont voulu baisser le taux d'impôt, ce qui a forcément une implication sur les communes. La baisse du taux d'impôt du canton de Vaud est assez forte, soit une baisse de 12% brut à supporter entre le Canton et les Communes. Une demande de soutien a été faite à la Confédération et le Canton de Vaud devrait recevoir Fr. 100 millions. La diminution de revenu pour le Canton de Vaud étant de Fr. 400 millions, il resterait encore Fr. 300 millions à la charge du Canton et des Communes. Quant aux 100 millions quelle serait la part pour le Canton et les Communes (deux tiers/un tiers ?). Il y aura encore de nombreuses négociations mais si l'on se base sur ce que l'on sait actuellement, la baisse des revenus d'impôt pour Aubonne serait de l'ordre de Fr. 900'000.--, soit 4 à 5 points avant compensation.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que la FAO, dans son dernier numéro, a fait une présentation d'Aubonne concernant Objectif Ensemble. Suite à la succession d'échecs de fusions dans le canton, le Conseil d'Etat a proposé la possibilité de conserver l'origine de sa naissance, dans un projet de loi qui sera avalisé par le Grand Conseil. Il a également proposé un groupe de réflexion pour proposer des pistes d'action afin d'éviter de tomber dans un certain nombre d'erreurs qui se sont passées ces derniers temps.

Pour ce qui est d'Objectif Ensemble, les groupes de travail avancent bien, 4 rapports finaux sont déjà sous toit. Dans cette optique, après le premier carrefour d'informations, un second aura lieu le 5 mars prochain à 20h00 à la salle de l'Esplanade. Un tous-ménages informera également la population aubonnoise et cette séance, à laquelle la Municipalité espère un public nombreux, traitera en particulier du taux d'imposition de la future commune. Cette séance, comme en décembre, aura lieu, dans la même semaine, dans les autres communes concernées.

6. Questions et vœux

Le président passe la parole à M. Nicolas Suter concernant le système d'élection à la proportionnelle : « Le peuple vaudois a voté en 2011 que toutes les communes de plus de 3'000 habitants devront désormais élire leur Conseil communal avec le système à la proportionnelle. A ce jour, le conseil communal d'Aubonne était élu par une liste d'entente

avec système majoritaire. En 2016, ce ne sera plus le cas. Des partis ou des groupes proposent des listes, l'électeur en choisit une qu'il glisse dans son enveloppe de vote en ayant soin de biffer, de panacher ou de cumuler le nom des candidats. Les listes gagnent des sièges et les sièges sont attribués aux candidats de la liste selon le nombre de voix qu'ils auront reçu.

C'est un grand changement pour Aubonne. Si on essayait de maintenir le status quo, il faudrait s'assurer qu'une seule et unique liste soit déposée, cette liste ne pourrait pas avoir plus de noms que de sièges à repourvoir, alors tous les candidats seraient automatiquement élus et lorsqu'il y aurait des démissions, ce serait au comité qui aurait présenté cette liste de choisir un suppléant selon son bon vouloir, autant dire que cela ne conviendrait pas à nos attentes démocratiques. Dans presque toutes les communes de plus de 3'000 habitants, les partis politiques connus vont déposer leurs listes, ceux qui ne s'y retrouveraient pas, vont se regrouper sous une liste d'entente et peut-être que de nouvelles formations locales verront le jour. Partant du constat que la vie de notre commune ne présente que peu d'objets politisés, que ce qui nous réunit est plus important que ce qui nous sépare, et que dans l'éventualité d'une fusion, nous souhaitons créer un terrain propice à une intégration réussie de nos voisins, les représentants des partis politiques de la place, à l'initiative du PS et du PLR, ont choisi de travailler ensemble à la mise sur pied d'une liste regroupée autour d'objectifs plutôt que d'idéologies. Réunis autour de ce que nous avons en commun, nous souhaitons proposer à la population aubonnoise une liste qui exprime les axes importants qui nous sont chers et pour lesquels nous souhaitons voir des réalisations concrètes durant la prochaine législature. Au cours des derniers mois, un groupe préparatoire formé de représentants des partis, de personnes sans étiquette et du président du conseil s'est réuni pour réfléchir à une proposition. Ces personnes sont Mmes Catherine Aellen, Véronique Bezençon, Marie-Christine Saxer-Studer et MM. Charles Gabella, Vladimir Mange, Josselin Meylan, Nicolas Rosat, Serge Thorimbert et moi-même. Notre idée est une invitation à mettre en place une liste qui sera ouverte à toutes celles et à tous ceux qui se retrouvent dans les objectifs que nous avons commencé à définir :

- préserver la qualité de vie aubonnoise, créer des conditions cadre favorables à une bonne dynamique de la vie locale, culture, économie, jeunesse, mixité intergénérationnelle, logements, accueil,
- inscrire Aubonne dans un développement durable et maîtrisé.

Ces objectifs doivent encore être affinés et déclinés de manière concrète. Nous proposons à toute personne intéressée par cette démarche de nous rejoindre. Après ce travail de préparation, nous présenterons à la population d'Aubonne notre démarche et nos objectifs lors d'une séance qui se tiendra en mai de cette année. Nous pensons que cette démarche sera positive pour notre commune et pour le bon fonctionnement de nos institutions.

Concrètement nous ne souhaitons pas créer un parti politique, nous mettons en place une liste qui aura un nom proche de nos objectifs, nous sommes ouverts à toutes et à tous, que vous soyez membre d'un parti ou sans étiquette. Dans les prochains mois, nous

allons devoir ensemble définir quelques règles de fonctionnement par exemple qui représente la liste, comment faire si le nombre de candidats dépasse le nombre de places et si la fusion se matérialise, comment intégrer les candidats d'autres villages. La porte est grande ouverte à celles et ceux qui se retrouvent dans notre démarche et les objectifs que nous souhaitons poursuivre. N'hésitez pas à contacter l'un d'entre nous pour nous faire connaître vos idées, pour nous rejoindre aujourd'hui ou dans six mois ou simplement pour en débattre. Nous encourageons d'autres listes à se créer et nous nous réjouissons déjà de collaborer en bonne intelligence avec d'autres formations ».

Le président remercie Nicolas Suter, il demande à l'assemblée si cette intervention appelle des commentaires ou des remarques.

Pour M. Gérard Heimberg l'idée est de dépolitiser la vie aubonnoise, vouloir dépolitiser, c'est hautement politique.

M. Suter répond à M. Heimberg que les membres de ce groupe sont membres de partis, l'idée est de casser le lien entre les directives d'un parti, la politique cantonale et fédérale, de notre politique communale qui pourrait nous être apportée par nos partis politiques respectifs.

A la question de M. Gérard Heimberg pourrait-il y avoir des partis politiques qui se créent ou se manifestent, M. Nicolas Suter répond que pour l'instant tout est ouvert, personne ici ne peut empêcher un parti politique de se créer ou de s'inscrire, mais la démarche du groupe avec des membres du PS, du PLR et d'autres partis est que durant cette prochaine législature, on s'engage à travailler ensemble et de ne pas déposer de listes. C'est un engagement personnel et l'on verra ce qu'il en adviendra.

La parole n'étant plus demandée, le président demande à l'assemblée si une conseillère ou un conseiller souhaite s'exprimer.

M. Heimberg demande si un agenda est prévu concernant le PGA et cet agenda est-il influencé par la fusion des communes ?

M. Crottaz espère que l'agenda sera présenté dès cet automne et ce dossier n'est pas du tout concerné par le processus de fusion.

Mme Marie-Christine Saxer-Studer aimerait remercier le personnel communal pour l'excellent travail accompli durant les jours de neige de ces dernières semaines.

M. Patrick Schneiter aimerait connaître l'état des lieux de la réflexion concernant le point échange de la déchetterie.

En l'absence de M. le Municipal Eric Müller, Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce sujet est en cours de réflexion auprès de la Municipalité.

A la question de Mme Catherine Milhaud qui s'inquiète du démontage des anciennes serres, vu l'état actuel de l'endroit, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le nécessaire sera fait d'ici le printemps.

Mme Catherine Aellen invite les conseillères et conseillers à venir écouter la revue des Ephémères qui aura lieu du 13 au 29 mars prochain à l'Aula du Château.

Le président rappelle l'intervention de M. Chemouny le 24 mars prochain à 19h30.

Le président clôt la séance à 21h15 en remerciant M. Stéphane Dufour pour son accueil. Il rappelle que la prochaine séance, mardi 24 mars, aura lieu à la salle de théorie de Pré-Baulan (1^{er} étage) et tient à vivement remercier la classe 11VSO1 de M. Michel Despland qui a confectionné quelques douceurs à l'attention des membres du Conseil communal. Il invite l'assemblée à rejoindre le réfectoire de Pré-Baulan pour un apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegny